

Conseil municipal du 15 juin 2016

L'an deux mille seize et le quinze juin, à dix huit heures trente, le conseil municipal convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances , en présence de Jeannine BRUNET , maire de la commune.

Présents : Mme BRUNET, Mme CANO, Mme CORTINAS, Mr FLOUS, Mr GRESSIER, Mme MARTY, Mr NAUCHE, Mr PARMEGIANI, Mme RAMOS, Mr ROMANI, Mr TEILLOL.Mme THOUVENOT, Mme VENEL, Mme VIZCAY.

Absent excusé : Mr LAPORTE

Secrétaire de séance: Mme CORTINAS

Ordre du jour

Schéma départemental de la coopération intercommunale

Contrat avec l'ONF

Décision modificative

Site internet

Questions diverses

Schéma départemental de coopération intercommunal

En date du 18 avril le préfet a transmis l'arrêté fixant le périmètre de fusion des communautés, tel que nous l'avions pressenti des le départ.

Les amendements étaient si disparates que la commission n'a pu retenir un schéma donnant satisfaction aux diverses communautés.

Donc l'arrêté porte sur la fusion des communautés du Nébouzan-Rivière-Verdun, Saint-Gaudinois, Portes du Comminges, Terres d'Aurignac, Boulonnais et Sivu Enfance Jeunesse.

Le maire lit la lettre du préfet pour pointer les incidences d'un non accord avant octobre 2016 .

Elle précise que la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois a voté contre cette fusion, faisant abstraction de la lettre du préfet .

Elle demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet arrêté en soulignant la nécessité de travailler rapidement sur les compétences communautaires nouvelles et sur la fiscalité de cette nouvelle unité .

Le débat s'instaure : les conseillers demandent au maire des précisions sur les dispositions à venir.

Mme CORTINAS qui a assisté à une réunion d'information organisée par l'ATD donne des détails sur la fiscalité .

Vote pour la fusion : unanimité

Convention avec L'ONF

Le maire donne les principaux points de cette convention et demande l'avis du conseil.
Le conseil à l'unanimité donne au maire la possibilité de signer la convention.

Décision modificative

Dégrèvement d'impôt à rembourser chapitre 014 compte 7391172	+ 291
FPIC 014 compte 73925	+1000
Compte 022	-1291
Compte 021	-1291
Compte 2313 op 55	-1291

Le conseil vote à l'unanimité la décision modificative

Questions diverses

- Site de la commune

Mr TEILLOL présente le site, et quelques corrections sont apportées.

Nous informerons par une feuille flash les citoyens sur l'ouverture du site.

- Avancement des travaux

Les travaux de la nouvelle salle devraient être terminés le 25 juin ; le goudronnage devrait se faire un mercredi après –midi.

La côte Sébastian a été goudronnée .

Eclairage public : il sera demandé au SDEHG de voir l'éclairage du city pour l'utilisation en soirée d'été et d'étudier l'éclairage du chemin Salanère et Campas.

- Ecole

Au 15/06 le nombre d'enfants inscrits est de 81 ; ce sont les CM2 qui partent en sixième qui font baisser le nombre d'inscrits .

Nous attendons la fin du mois de juin et surtout la rentrée pour avoir le nombre exact d'enfants .

- Personnel

Nous avons recruté un emploi sous contrat au 1 juin, ce sera sur un an.

Nous demandons au conseil la possibilité de recruter un emploi sous contrat pour remplacer la personne actuellement en poste , mais qui ne correspond pas aux attentes de la commune : impossibilité à travailler seule, manque de soin. Cependant le caractère de cette personne était satisfaisant dans le fonctionnement de l'équipe en place. Cela est d'autant plus regrettable que cet emploi devait déboucher sur un CDI.

La personne pressentie correspond à ce que nous demandons : priorité à une personne venant de LANDORTHE qui correspond totalement aux critères de pôle emploi. La personne sera à l'essai un mois, et sera recrutée sur un an .

Les conseillers consultés autorisent le maire à signer les contrats d'embauche pour les deux personnes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30 .